

SIMIC SYSTEM

FOURNISSEURS - PAIEMENTS DTA

Morges, le 28 janvier 2004
PMA

PAIEMENTS DTA

Ce document fournit les informations nécessaires et la manière de remplir les zones indispensables pour l'usage de l'ordre de paiement électronique DTA (Echange de support de données) dans les différents fichiers des fournisseurs.

Pour le bon fonctionnement de ce moyen de paiement, nous vous conseillons de respecter scrupuleusement la manière de compléter les données des champs obligatoires.

ETAPES DE MISE EN PLACE***Etape 1***

Lors de la création du mode de paiement (option 113), il sera indispensable de remplir les zones :

- Mode de paiement** : clé de l'enregistrement (par exemple : UBS)
- Description** : Texte explicatif du mode de paiement (par exemple : DTA UBS).
- Méthode paiement** : clé de l'enregistrement créé par option 171 (par exemple : DTA, code utilisé par SIMIC fournisseurs pour identifier l'usage du DTA pour ce mode de paiement)
- No de compte CG** : No de compte dans la comptabilité générale
- No clearing banc.** : No de clearing de la banque du donneur d'ordre. Ce numéro identifie votre banque, il vous sera remis par celle-ci lors de votre inscription comme utilisateur du DTA.
- Compte à débiter** : No du compte à débiter du donneur d'ordre auprès de sa banque.
- Le format du No de compte doit respecter les consignes du document édité par TELEKURS AG (Réf. IB0 900 247 7/87) qui donne la présentation du numéro de compte pour les banques clearing.
- Exemples :
- UBS = 99999999A ou 999999A9A ou 999999
SBS = XX-99999999
CS = 9999-99 ou 99999999-99-999
- Identification banc.** : Identification bancaire du donneur d'ordre. Cette identification vous sera remise par la banque lors de votre inscription comme utilisateur du DTA.

Etape 2

Lors de la création de la méthode de paiement (option 171) dont la clé sera celle décrite à la page précédente, il sera indispensable de remplir les zones :

Type de l'unité : « P »
Fichier en sortie : « SSBK71 »
Progr. à exécuter : « SPBK71CL »
Folder : « SM2DTA » par exemple

Pour les données complémentaires, les zones suivantes devront être remplies :

Id. expéditeur : Identification expéditeur du fichier de données. Cette identification vous sera remise par la banque lors de votre inscription comme utilisateur du DTA.
Nom, raison soc. : du donneur d'ordre
Adresse : du donneur d'ordre
Monnaie locale : « CHF »

Etape 3

Pour les données fournisseurs (option 114), les instructions ci-dessous détaillent le manuel utilisateur pour les zones :

- Nom et adresse du fournisseur
- Frais à charge fournisseur
- Nom et adresse de la banque du fournisseur
- Compte du fournisseur + Type
- Compte de la banque + Type
- Type de paiement

Nom et adresse du fournisseur

Ces zones sont obligatoires, elles doivent être complétées. Pour les fournisseurs étrangers, ne pas oublier de mettre le **code pays ISO** dans le champ « office », ceci est nécessaire pour déterminer le type de transaction DTA.

Frais à charge fournisseur

Pour les paiements avec IBAN en Suisse et à l'étranger (toutes les monnaies), pour les chèques bancaires (toutes les monnaies), pour les paiements à des banques à l'étranger (toutes les monnaies) ou en Suisse en monnaie étrangère, on complètera ce champ en fonction des critères suivants :

- Y = frais à charge du bénéficiaire (BEN)
- N = frais à charge du donneur d'ordre (OUR)
- Blanc = division des taxes (ceci correspond au cas normal)

Nom et adresse de la banque du fournisseur

Si pour le fournisseur, nous effectuons des paiements bancaires, le nom et l'adresse de la banque devront être complétés (bien que cela soit facultatif dans certains cas). Pour le code postal et la localité, nous respecterons les règles suivantes :

- Banque Suisse : no postal suivi de la localité
- Banque étrangère : lettre pays + code postal suivi de la localité ou uniquement la localité

NB : pour les paiements SWIFT à l'étranger, le nom et l'adresse de la banque sont obligatoires.

Compte du fournisseur + Type

Dans ces zones sont conservées les informations concernant le No de compte sur lequel le versement doit être effectué, plus un code définissant le type de compte.

- Compte bancaire avec no IBAN -

Dans la zone "COMPTE DU FOURNISSEUR" on indiquera le No de compte IBAN du fournisseur si le paiement est effectué à la banque du fournisseur et dans la zone "TYPE" on saisira le code "0".

La manière de codifier le No de compte IBAN respectera les normes éditées par l'ISO et l'ECBS. Ce no est composé du code pays (2 pos. alpha.), du chiffre de contrôle (2 pos. num.) et du Basic Bank Account Number (30 pos. au maximum).

Conseil : cette solution devrait être utilisée pour tous les paiements effectués à la banque du fournisseur, que ce soit pour la Suisse ou l'étranger.

- Compte bancaire sans no IBAN -

Dans la zone "COMPTE DU FOURNISSEUR" on indiquera le No de compte du fournisseur si le paiement est effectué à la banque du fournisseur et dans la zone "TYPE" on saisira le code "1". Ne pas oublier de compléter également les rubriques « compte banque et type ».

La manière de codifier le No de compte bancaire CH respectera les normes de la brochure TELEKURS AG (Réf. IB0 900 247 7/87).

- CCP -

Dans la zone "COMPTE DU FOURNISSEUR" on indiquera le No de compte CCP du fournisseur et dans la zone "TYPE" on saisira le code "2".

Le format du no de compte jaune pour les fournisseurs CH devra être sous une des formes données dans les exemples ci-dessous (avec chiffre clé).

Exemples :

10-234-1

100002341

Compte banque + Type

Dans ces zones sont conservées les informations concernant la référence (No de compte) identifiant la banque du fournisseur. C'est au travers de ces moyens de paiement que transitera le versement.

- Clearing -

Dans la zone "COMPTE DE LA BANQUE" on indiquera le No de clearing bancaire identifiant la banque et dans la zone "TYPE" on saisira le code "1".

Le No de compte clearing CH est composé de 3 à 5 chiffres et la manière de le codifier respectera les normes de la brochure TELEKURS AG (Réf. IB0 900 247 7/87).

- CCP banque Suisse -

Dans la zone "COMPTE DE LA BANQUE" on indiquera le No de compte de chèque postal de la banque et dans la zone "TYPE" on saisira le code "2".

Le format du no de compte jaune pour les banques CH devra être sous une des formes données dans les exemples ci-dessous (avec chiffre clé).

Exemples :

10-234-1
100002341

- Swift -

Dans la zone "COMPTE DE LA BANQUE" on indiquera la No SWIFT identifiant la banque et dans la zone "TYPE" on saisira le code "3". Le no SWIFT est composé de la manière suivante :

Pos. 1 – 4 : abréviation de la banque
Pos. 5 – 6 : code pays ISO de la banque
Pos. 7 – 8 : code lieu
Pos. 9 – 11 : libre

Attention : le no SWIFT est possible uniquement pour les paiements bancaires à l'étranger et pour les paiements en SUISSE en **monnaie étrangère**.

Le no SWIFT n'est pas nécessaire si le no IBAN commence par 'CH' ou 'LI'.

Conseil : pour les paiements bancaires CH et Etranger, il vaudrait mieux utiliser la solution avec le no IBAN comme expliquée précédemment.

- Compte étranger -

Dans la zone "COMPTE DE LA BANQUE" on indiquera le code identifiant la banque (banque étrangère non référencée dans la codification SWIFT ou IBAN) et dans la zone "TYPE" on saisira le code "4".

Type paiement

Pour permettre d'identifier le genre de transaction utilisée par le DTA dans les cas où l'on ne peut pas le déterminer à l'aide des informations des zones "COMPTE BANQUE + TYPE" et "COMPTE FOURNISSEUR + TYPE" on indiquera dans cette zone les codes suivants :

6 = par chèque bancaire dans toutes les monnaies.